



36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Deloitte.

6, place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

*Chambre de Commerce et d'industrie
de Région Hauts de France*
**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2020
Chambre de Commerce et d'industrie de Région Hauts de France
299 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 Lille Cedex

KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris la Défense Cedex

Chambre de Commerce et d'industrie de Région Hauts de France

Siège social : 299 boulevard de Leeds - CS 90028 - 59031 Lille Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres élus et Aux membre de l'Assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts de France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Chambre de Commerce et d'industrie de Région Hauts de France
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
24 juin 2021

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport du Trésorier.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la chambre ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Trésorier.

Chambre de Commerce et d'industrie de Région Hauts de France
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
24 juin 2021

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Chambre de Commerce et d'industrie de Région Hauts de France
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
24 juin 2021

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 24 juin 2021

KPMG S.A.



Frédéric Noiret
Associé

Lille, le 24 juin 2021

Deloitte & Associés



Pierre-Marie Martin
Associé

Comptes consolidés

Exercice 2020

Groupe CCI de Région Hauts-de-France

SOMMAIRE

Page

- 1 Bilan consolidé Règl. 99-02
- 2 Compte de résultat consolidé Règl. 99-02
- 3 Tableau de bouclage des capitaux propres
- 4 Tableau de flux de trésorerie
- 5 Tableaux de variation des immobilisations et amortissements
- 8 Tableau de variation des provisions
- 9 Tableau de variation des dettes financières
- 10 Annexe aux comptes consolidés arrêtés au 31/12/2020

CCIR HAUTS DE FRANCE

2020

Comptes consolidés

Bilan (Règl. 99-02)

En Euros

	Actif	
	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé		
Actif immobilisé		
Ecart d'acquisition		
Immobilisations incorporelles	6 506 448	5 596 112
Immobilisations corporelles	422 887 629	412 858 343
Immobilisations financières	32 283 974	38 204 150
Titres mis en équivalence	3 010 906	3 090 288
Total actif immobilisé	464 688 956	459 748 893
Actif circulant		
Stock et en-cours	37 397 369	39 312 357
Clients et comptes rattachés	41 505 248	32 399 583
Autres créances et comptes de régularisation	60 887 880	55 257 003
Valeurs mobilières de placement	52 397 516	51 199 268
Disponibilités	180 119 802	171 769 958
Total actif circulant	372 307 815	349 938 169
Comptes de liaison actif		
Ecart de conversion	86 695	28 093
Total de l'actif	837 083 466	809 715 155
	Passif	
	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres (part groupe)		
Capital	153 171 443	153 171 442
Primes		
Réserve et résultat consolidés	118 197 023	114 377 619
Autres	149 893 786	134 759 326
Total capitaux propres (part groupe)	421 262 251	402 308 388
Intérêts minoritaires	26 498 153	24 582 672
Droit du concédant	18 865 938	22 966 926
Provisions	75 181 897	74 855 673
Dettes		
Emprunts et dettes financières	118 747 770	112 929 374
Fournisseurs et comptes rattachés	19 508 278	32 606 400
Autres dettes et comptes de régulari	157 017 354	139 458 262
Total dettes	295 273 402	284 994 036
Comptes de liaison passif		
Ecart de conversion	1 825	7 461
Total passif	837 083 466	809 715 155

CCIR HAUTS DE FRANCE**Compte de résultat (Règl. CRC 99-02)****2020****Comptes consolidés**

En Euros		
	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	176 055 649	237 200 926
Autres produits d'exploitation	84 788 345	89 678 630
- Achats consommés	58 302 808	81 687 711
- Charges de personnel	121 493 966	136 021 897
- Autres charges d'exploitation	8 303 221	14 075 892
- Impôts et taxes	11 199 513	14 146 688
- Dotations aux amortissements et aux provisions	39 143 525	36 682 028
Résultat d'exploitation	22 400 960	44 265 340
Charges et produits financiers	(5 252 996)	(3 535 217)
Résultat courant des entreprises intégrées	17 147 964	40 730 123
Charges et produits exceptionnels	9 393 332	2 939 423
- Impôts sur les résultats	5 248 134	11 095 284
Résultat net des entreprises intégrées	21 293 162	32 574 262
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(79 383)	45 491
- Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		
Résultat net de l'ensemble consolidé	21 213 779	32 619 753
Intérêts minoritaires	1 915 406	4 384 618
Résultat net (part du groupe)	19 298 373	28 235 135
Résultat par action		
Résultat dilué par action		

Tableau de bouclage des capitaux propres

En Euros

Exercice	Méthode d'intégration	% d'intérêts groupe	% d'intérêts minoritaires
2020	Intégration Globale	100,000 %	0,0000 %
2019	Intégration Globale	100,00 %	100,00 %

	Capitaux propres n-1	Variation de capital	Dividendes versés	Dividendes reçus	Résultat de l'exercice	Subventions d'investissement	Réévaluations	Variation de l'écart de conversion	Variation de périmètre	Autres variations	Capitaux propres n
Capitaux propres sociaux	554 485 499	300 000			21 991 333				314 715	15 651 104	592 742 652
Ajustements des comptes sociaux											
Harmonisations des amortissements											
Harmonisations des provisions											
Harmonisations des stocks											
Autres retraitements d'harmonisations											
Amortissements dérogatoires											
Provisions réglementées											
Subventions d'investissement	(74 685 184)									(15 834 926)	(90 520 110)
Autres retraitements liés à la fiscalité											
Provisions pour retraite	(77 518)				49 979						(27 539)
Locations financières											
Emissions d'emprunts											
Différences de conversion											
Autres retraitements optionnels											
Réévaluation d'immobilisations											
Autres réévaluations											
Retraitements non reportables											
Cumul des données	479 722 796	300 000			22 041 312				314 715	(183 821)	502 195 003
Eliminations réciproques	87 860				6 158				3 175	(87 860)	9 333
Marges sur stocks											
Dividendes internes											
Provisions internes	4 425 577				(917 009)						3 508 568
Plus-values de cessions											
Autres opérations internes					336 361				(336 361)		
Traitements complémentaires non reportables											
Impôts différés	(8 906 363)				256 218				111		(8 650 034)
Ecart d'évaluation	(120 403)										(120 403)
Eliminations des titres	(66 131 133)	(300 000)							(50 997)		(66 482 130)
Partage des capitaux propres											
Capitaux propres conso avant écarts d'acq.	426 891 060				20 874 243				266 782	(271 681)	447 760 404
Ecart d'acquisition											
Capitaux propres consolidés	426 891 060				20 874 243				266 782	(271 681)	447 760 404
Dont part du groupe	402 220 528				19 295 198				(69 579)	(183 896)	421 262 251
Dont part des minoritaires	24 582 672				1 915 406					75	26 498 153

Société CCIR HAUTS DE FRANCE

Comptes consolidés

Tableau des flux de trésorerie
(Méthode indirecte)

En Euros		
	2020	2019
Notes	Total	Total
Résultat net des sociétés intégrées	21 293 162	32 574 262
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements et provisions	41 222 829	43 754 850
Reprises aux amortissements et provisions	(11 654 917)	(13 594 437)
Variation des impôts différés	256 218	101 070
Plus-values de cession, nettes d'impôt	(2 477 643)	(2 184 865)
- Plus ou moins values de cessions	(2 477 643)	(2 184 865)
- Impôts sur les plus ou moins values de cessions		
Subventions virées au résultat	(8 705 797)	6 633 811
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	39 933 852	67 284 692
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variations des stocks	1 932 844	(5 719 445)
Variations des créances d'exploitation	670 746	(1 800 687)
Variations des autres débiteurs	(6 160 135)	6 359 604
Variations des comptes courants débiteurs	(51 480)	(2 709 070)
Variations des dettes d'exploitation	(15 092 912)	844 165
Variations des autres créditeurs	19 094 398	4 958 889
Dotations provisions actif circulant	2 282 721	2 847 994
Reprises provisions actif circulant	(3 482 620)	(3 227 045)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(806 438)	1 554 404
FLUX DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	39 127 414	68 839 096
Acquisition d'immobilisations	(39 104 270)	(100 719 694)
Cession d'immobilisations nettes d'impôt	4 791 617	11 803 432
Incidence des variations de périmètre	(705 219)	7 548 827
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(35 017 872)	(81 367 436)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(872)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 889 296)
Augmentations de capital en numéraire	(600 000)	
Emissions d'emprunts	20 453 019	45 496 266
Remboursements d'emprunts	(13 274 905)	(12 452 161)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	6 578 114	31 153 938
Comptes de liaison		(4 882 600)
VARIATION DE TRESORERIE	10 687 656	13 742 999
Trésorerie d'ouverture	209 687 853	195 944 854
Trésorerie de clôture	220 375 509	209 687 853
Incidence des variations de cours de devises		
CONTROLE	0	(0)

ANNEXE AU COMPTES CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2020

ANNEXE

I.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	- 11 -
1.	Modification du périmètre de consolidation	- 11 -
2.	SAS SOGAREL – Fin de concession - Rétrocession du parking poids-lourds du crt de lesquin au SMALIM	- 11 -
3.	CEM	- 11 -
4.	SAGEB	- 12 -
5.	TPB	- 13 -
II.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	- 14 -
1.	Organigramme - Intégration globale et proportionnelle	- 14 -
2.	Périmètre - pourcentages	- 15 -
III.	Remarques sur le périmètre de consolidation	- 15 -
IV.	Principes comptables, méthodes d'évaluation des comptes	- 16 -
1.	Immobilisations incorporelles	- 16 -
2.	Immobilisations corporelles	- 16 -
3.	Immobilisations mises en concession	- 17 -
4.	Capitaux propres	- 17 -
5.	Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	- 17 -
6.	Stocks	- 17 -
7.	Créances	- 17 -
8.	Charges à répartir sur plusieurs exercices	- 17 -
9.	Charges constatées d'avance	- 18 -
10.	Provisions pour risques et charges	- 18 -
11.	Subventions d'investissement	- 18 -
12.	Impôts différés	- 18 -
13.	Contribution aux capitaux propres	- 18 -
14.	Bilan consolidé de passage	- 19 -
V.	Évènements post-clôture	- 19 -
VI.	NOTES SUR LE BILAN - ACTIF	- 21 -
1.	Actif immobilisé	- 21 -
2.	Titres des sociétés mises en équivalence	- 21 -
3.	Titres de participation non consolidés	- 21 -
4.	Stocks	- 21 -
5.	Créances	- 22 -
6.	Autres créances	- 22 -
7.	Impôts différés actif	- 23 -
8.	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	- 23 -
VII.	NOTES SUR LE BILAN - PASSIF	- 24 -
1.	Capitaux propres	- 24 -
2.	Intérêts minoritaires	- 24 -
3.	Provisions pour risques et charges	- 25 -
4.	Provisions pour engagements sociaux	- 25 -
5.	Emprunts et dettes financières	- 29 -
6.	Échéancier emprunts et dettes financières	- 29 -
VIII.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	- 30 -
1.	Résultat (part du groupe)	- 30 -
2.	Résultat - Intérêts minoritaires	- 30 -
3.	Produit fiscal de la CCIR de région Hauts-de-France	- 30 -
4.	Répartition du CA	- 31 -
5.	Charges de personnel	- 31 -
6.	Résultat financier	- 31 -
7.	Résultat exceptionnel	- 32 -

8.	Amortissement, provisions et transferts de charges	- 32 -
9.	Tableau de suivi des impôts différés	- 32 -
IX.	EFFECTIFS (hors entites mises en equivalence)	- 33 -
X.	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES	- 33 -
XI.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	- 33 -
1.	Pour la SEPD.....	- 33 -
2.	Pour la SAGEB	- 34 -
3.	Pour la CCIR.....	- 34 -
XII.	ANALYSE SECTORIELLE (Norme 4.20)	- 34 -

Dans le cadre des dispositions de l'article 30 de la loi n° 84-148 du 1er mars 1984 modifiée par la loi n° 2003-76 du 1er août 2003 (dite loi de sécurité financière), en raison du dépassement de seuils, la CCIR Hauts de France est tenue d'établir des comptes consolidés.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels consolidés.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2020 comprennent en variation de périmètre, les entités ci-dessus :

- Sortie de périmètre
 - o SAS CCI EVENTS : Par délibération du 24 septembre 2020, l'assemblée générale de la CCI de région Hauts-de-France a approuvé la transmission universelle du patrimoine de la SAS CCI EVENTS au 1er novembre 2020.
- Entrée de périmètre
 - o SAS ATTRACTIVE VALENCIENNES : Par délibération du 27 juin 2019, l'assemblée générale de la CCI de région Hauts-de-France a approuvé la création d'une société commerciale, sous forme de société par actions simplifiée à associé unique, en vue d'exploiter le Contrat de revitalisation de l'Artisanat et du Commerce du centre-ville de Valenciennes d'une durée de 10 ans. Son capital social est fixé à 600 000,00 euros détenu à 100 % par la CCI de région Hauts-de-France. Les statuts de la SAS ont été signés le 24 décembre 2019. La SAS ATTRACTIVE VALENCIENNES a été immatriculée au RCS Lille Métropole en date du 13 février 2020.

2. SAS SOGAREL – FIN DE CONCESSION - RÉTROCESSION DU PARKING POIDS-LOURDS DU CRT DE LESQUIN AU SMALIM

Pour mémoire, le contrat de DSP (Délégation de Service Public) de l'aéroport de Lille-Lesquin, qui portait sur une période initiale de 10 années à compter du 1er janvier 2009, prorogée de 12 mois suite à un accord avec le concédant « SMALIM » en date du 8 décembre 2018, a pris fin le 31 décembre 2019.

Un protocole transactionnel entre la SOGAREL et le SMALIM, Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville, a été signé le 20 juin 2020 et dans lequel le parking poids-lourds du CRT de Lesquin est qualifié comme un bien de retour au sens de l'article 58 du contrat de concession.

Ce parking, qui avait été acquis le 27 avril 2012 par la SOGAREL, est restitué gratuitement à compter du 31 décembre 2019 au SMALIM.

Il a été convenu que la SOGAREL, à titre transitoire, assure l'exploitation et la gestion opérationnelle du parking poids-lourds jusqu'au 30 juin 2020.

D'autre part, la SOGAREL et ADL (nouveau concessionnaire de l'aéroport de Lille), par courrier en date du 15 décembre 2020, ont convenu, en exécution de l'article 5.1 du Protocole d'Accord du 30 décembre 2019, que le montant de la somme due par la SOGAREL au titre des dettes sociales correspondantes aux indemnités de départ à la retraite figurant dans les engagements hors bilan de la SOGAREL soit fixé à 355 000 € sans ayant à justifier les hypothèses de calcul ayant abouti à ce montant.

3. CEM

La CCI de région Hauts-de-France, actionnaire unique de la SAS CEM, a souhaité se séparer de cette filiale non nécessaire à la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Un acquéreur s'est manifesté pour la reprise du fonds de commerce de la SAS CEM, une entreprise spécialisée dans la formation et la certification aux contrôles non-destructifs.

La cession de fonds de commerce a pris effet au 30 décembre 2020 pour un montant de 1 021 000 €.

4. SAGEB

La propagation de la Covid-19 à l'échelle mondiale depuis le début de l'année 2020 a eu et continue d'avoir un impact majeur sur le trafic aérien mondial et par conséquent sur l'activité de l'Aéroport Paris-Beauvais.

La SAGEB a déjà pris un certain nombre de mesures fortes pour limiter les effets de la Covid-19 sur l'activité et continue de suivre de près et d'évaluer l'évolution de la situation. Ces mesures comprennent, entre autres, le non-recours à l'intérim ; la forte réduction des charges externes ; la limitation des investissements ainsi que le recours à l'activité partielle.

En conséquence, durant l'exercice 2020 le chiffre d'affaires de la société s'élève à 29.257 k€, en baisse de 47% (- 25.941 k€) comparé à l'année dernière.

En parallèle, la réduction de l'activité en lien avec la Covid-19 et des initiatives spécifiques sur les coûts ont conduit à une baisse des charges externes (sous-traitance et frais généraux) qui s'élèvent à 18.698 k€, soit une baisse de 38,2% comparé à 2019.

Le coût de la main d'œuvre (y compris l'intérim) s'élève à 11.050 k€, soit une baisse de 31% comparativement à 2019.

En effet, à partir du 17 mars 2020, la SAGEB a mis en œuvre l'activité partielle ayant un impact positif d'environ 1.527 k€ sur l'année 2020.

Afin d'améliorer ses liquidités, la SAGEB a procédé à la souscription d'un prêt bancaire garanti par l'Etat (PGE) pour un montant total de 13 M€, dont 9 M€ ont été encaissés en 2020.

Par ailleurs, dans un souci de limitation de sortie de trésorerie, la SAGEB a très fortement diminué ses investissements.

En outre, le dispositif résultant de l'article 29 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 ainsi que de son état D annexé a autorisé, dans le contexte de la crise de la Covid-19, le versement par l'Etat d'avances aux exploitants d'aérodrome ou de groupement d'aérodromes touchés par la crise de la Covid-19 afin de leur permettre de financer les coûts de leurs missions régaliennes en matière de sûreté et de sécurité aéroportuaires. C'est ainsi que la SAGEB a bénéficié d'une avance remboursable pour un montant total de 4.134 k€. Le remboursement de cette avance est prévu comme suit :

- Remboursement des intérêts chaque année à compter de 2021 et jusqu'en 2030 par l'application du taux de 0,45% au capital restant dû ;
- Remboursement du principal chaque année à compter de 2024 et jusqu'en 2030 (7 annuités d'égale valeur) ;
- Les remboursements se font le 15 septembre de chaque année en un versement annuel (pour rappel le bénéficiaire peut effectuer des remboursements anticipés à compter de 2024).

En raison du délai de remboursement différé, celui-ci interviendra après le terme de la Délégation de Service Public courant. Par conséquent, ce remboursement sera à la charge du futur concessionnaire de l'Aéroport Paris-Beauvais.

Dans ce contexte incertain, la SAGEB a porté une attention particulière à la valorisation de ces actifs.

Le test de dépréciation effectué sur les titres de participation que détient la société dans sa filiale TPB a conduit la SAGEB à enregistrer une moins-value de 2.005.268 euros.

L'audit des immobilisations dans la catégorie des biens renouvelables a conduit la SAGEB à deux ajustements majeurs :

- D'une part, la SAGEB a sorti de ses inventaires les biens qui n'existent plus physiquement au 1^{er} janvier 2020. La valeur brute de ces immobilisations est de 1.873 k€, une dépréciation de la valeur nette comptable de 98k€ a été comptabilisée. Cette campagne sur les inventaires a abouti à reprendre en produit exceptionnel le suramortissement cumulé sur ses biens pour un montant total de 1.269 k€.
- D'autre part, l'analyse de l'utilisation de certains biens dans le contexte de la crise COVID-19 (usure de l'appareil productif moins importante en conséquence d'un niveau d'activité très faible) ainsi que l'approche du terme de la délégation du service public ont conduit la SAGEB à requalifier certains biens renouvelables en non renouvelables. Au 31 décembre 2019 la valeur brute de ces immobilisations est de 5.680 k€. L'excédent d'amortissement (technique et caducité) enregistré sur ces biens pour un montant total de 1.147 k€ (montant d'amortissement dépassant la valeur nette comptable) est repris au prorata temporis sur la durée restante de la concession. L'impact sur l'exercice 2020 est de 335 k€.

Continuité d'exploitation

Afin de déterminer une base appropriée de préparation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le Directoire a apprécié l'hypothèse de continuité d'exploitation en évaluant les prévisions financières sur un horizon d'au moins un an et en analysant en particulier l'activité commerciale de la société dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Le budget 2021 tel que préparé par la direction et approuvé par le conseil de surveillance prend l'hypothèse d'une augmentation progressive de l'activité avec une reprise plus soutenue du trafic sur le second semestre grâce à la généralisation de la vaccination.

Ce plan permet d'assurer un niveau de liquidité considéré comme suffisant, notamment grâce au dernier tirage du prêt garanti par l'Etat pour 4 M€ disponible en 2021, ainsi qu'à l'APLD (activité partielle longue durée) mis en place au sein de la société à partir du 1^{er} février 2021 et qui permet d'ajuster la charge de la main d'oeuvre en fonction du niveau de l'activité.

Bien que sur la base de ces éléments financiers les ratios de crédit bancaire dits « covenants » applicables en 2020 ne soient pas respectés dans leur intégralité, un retour au respect de ces obligations est prévu pour 2021. En outre, l'organisme prêteur (Crédit Agricole Brie Picardie) a dispensé la société du respect de ces obligations pour 2020.

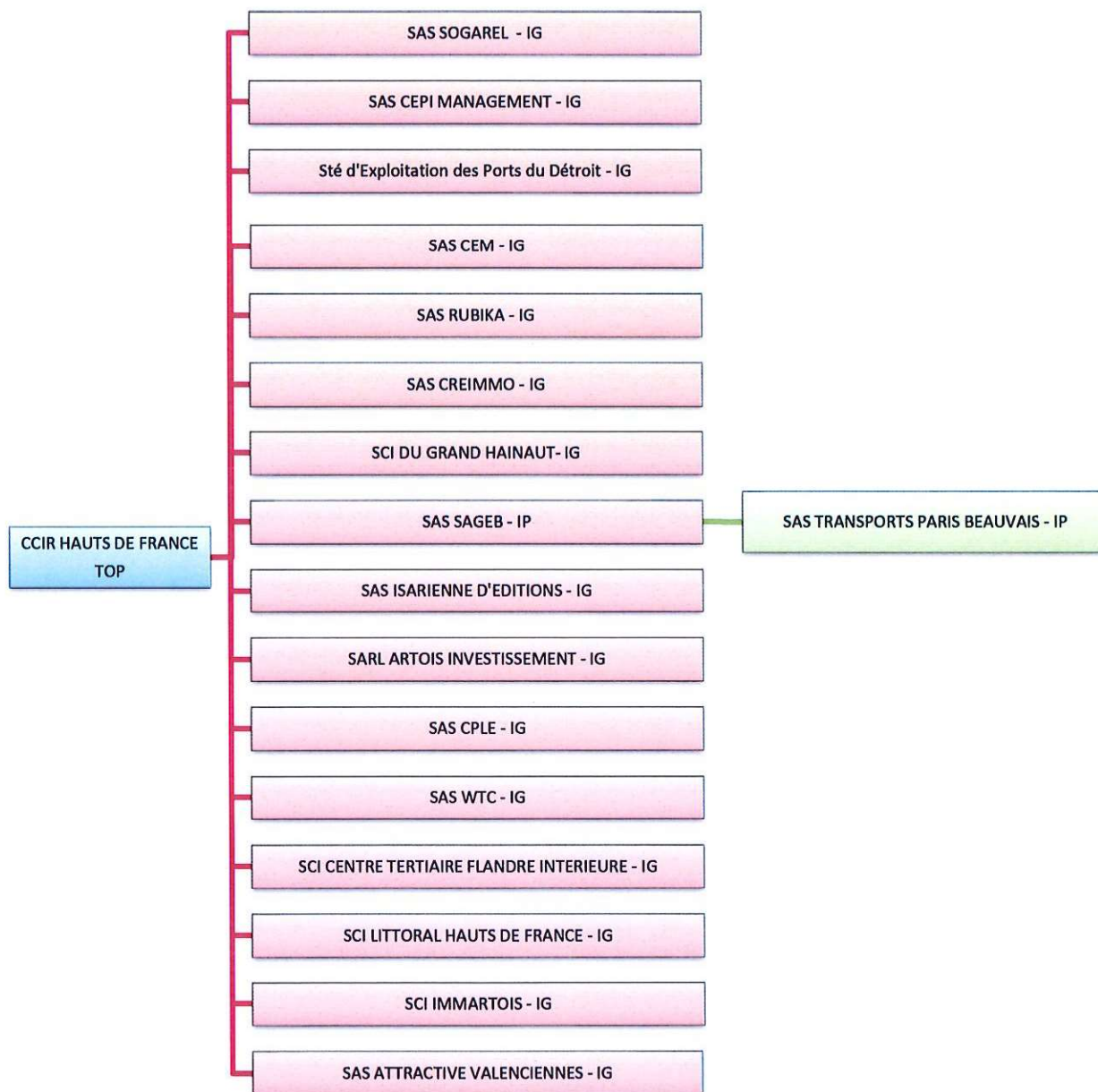
Par conséquent, le Directoire considère que la poursuite de l'activité selon les principes de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

5. TPB

En conséquence de la pandémie COVID-19, la Société a réalisé 7 226 allers-retours entre Paris Porte Maillot et l'Aéroport de Beauvais, soit - 66,2% par rapport à l'année 2019.

II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1. ORGANIGRAMME - INTÉGRATION GLOBALE ET PROPORTIONNELLE



2. PÉRIMÈTRE - POURCENTAGES

Société	% Contrôle	Méthode d'intégration	% Intérêt	% Minoritaires	% Intégration
SAS SOGAREL	66,00	Intégration globale	66,00	34,00	100,00
SAS CEPI MANAGEMENT	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SA SEPD	73,90	Intégration globale	78,00	22,00	100,00
SAS CEM	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SAS RUBIKA	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SAS CREIMMO	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SCI GRAND HAINAUT	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SA SOCIETE DES PORTS DU DETROIT	19,00	Mise en équivalence	19,00		19,00
SAS SAGEB	50,00	Intégration proportionnelle	51,00		51,00
SAS TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	50,00	Intégration proportionnelle	51,00		51,00
SCI ISARIENNE IMMOBILIERE D'ENTREPRISE	50,00	Mise en équivalence	50,00		50,00
SAS ISARIENNE D EDITIONS	100,00	Intégration globale	60,00	40,00	100,00
SAS GRAND LILLE EXPANSION	43,02	Mise en équivalence	43,02		43,02
SAS SAS GRAND HAINAUT EXPANSION	42,84	Mise en équivalence	42,84		42,84
SAS COTE D OPALE EXPANSION	27,30	Mise en équivalence	27,30		27,30
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	33,73	Mise en équivalence	33,73		33,73
SA SEMAT	49,18	Mise en équivalence	49,18		49,18
SARL ARTOIS INVESTISSEMENT	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SAS CPLE	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SAS WTC	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SAS ATTRACTIVE VALENCIENNES	100,00	Intégration globale	100,00		100,00
SCI CENTRE TERTIAIRE FLANDRE INTERIEURE	75,00	Intégration globale	75,00	25,00	100,00
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	99,98	Intégration globale	99,98	0,02	100,00
SCI IMMARTOIS	100,00	Intégration globale	100,00		100,00

Seules les structures détenues à plus de 50% ont été retenues pour faire partie du périmètre de consolidation selon la méthode dite « intégration globale ».

Les structures détenues à un taux proche des 40% seront mises en équivalence.

La notion d'influence notable ainsi que le seuil de significativité ont été examinés pour définir ce périmètre. Aussi les entités détenues à plus de 20% mais sans que la CCIR Hauts-de-France ne soit réellement décisionnaire ou impliquée dans la gestion ne sont pas reprises pour une mise en équivalence.

La SAGEB ne consolidant pas directement les comptes de la société TPB devenue filiale à 100%, cette dernière est incluse dans le périmètre de consolidation à hauteur des quotes-parts respectivement détenues.

Les sociétés SAGEB et TPB ont été intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle du fait d'un contrôle limité dans les faits à 50% et du partage de la direction avec un partenaire unique.

III. REMARQUES SUR LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Détenue à 19 %, la SPD a été mise en équivalence compte tenu de l'importance de son compte courant dans les comptes de la CCIR Hauts-de-France.

Les entités « Grand Lille Expansion », « Grand Hainaut Expansion » et « Côte d'Opale Expansion » ont été mises en équivalence car également détenues par le groupe IRD qui en exerce le contrôle.

Les structures de petite taille et donc non significative n'ont pas été reprises dans le périmètre de consolidation.

Trois entités ont des dates de clôture d'exercice différentes de celle de la CCIR Hauts-de-France, à savoir :

- SAS RUBIKA : 31/08
- SAS Artois investissement : 31/03
- SCI Norbert SEGARD : 31/08

Après analyse du poids et de l'activité de ces entités, il n'y a pas eu de retraitements car cela n'engendre pas d'impact majeur.

IV. PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION DES COMPTES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément :

- Aux hypothèses de base :
 1. Continuité de l'exploitation
 2. Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, excepté pour l'application obligatoire des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs autres que ceux des concessions portuaires et aéroportuaires exclues du champ d'application de ces textes.
 3. Indépendance des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en application du décret n°91.739 du 18 juillet 1991 et de l'arrêté du 28 décembre 1991 fixant les règles budgétaires, comptables et financières applicables aux Chambres de Commerce et d'Industrie.
- Les comptes consolidés sont établis selon la réglementation comptable française, et plus particulièrement en conformité avec le règlement CRC 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable à l'exception des crédits-bails car ceux-ci sont non significatifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 intègre l'application du règlement ANC n°2015-078 relatif aux comptes consolidés, modifiant l'annexe du règlement n°99-02.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation 99.02 sur les comptes consolidés, la ligne subvention d'investissement a été reclassée en produits constatés d'avance. Le reclassement opéré a donc diminué le montant des capitaux propres mais n'a aucun impact sur le montant du résultat.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit essentiellement de dépôt de marque, de logiciels informatiques, et de sites "Internet". La durée d'amortissement est comprise entre 12 mois et 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les dotations aux amortissements sont calculées suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- construction 4 % ou 5 %
- aménagements et agencements des constructions 10 %
- installations techniques 20 %
- matériel et outillage 20 %
- matériel de bureau 20 %
- mobilier de bureau 10 %

- matériel informatique..... 33 %

Application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06

Ces règlements ont été appliqués aux comptes de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille à l'exception des concessions portuaires et aéroportuaires qui n'ont pas été affectées en raison de leur exclusion du champ d'application de ces textes.

La méthode rétrospective a été retenue.

3. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION

Déoulant de la situation réglementaire ou contractuelle qui s'établit du fait de l'Etat, appelé "concedant", et de la CCIGL, appelée "concessionnaire", les opérations de la concession sont intégrées dans la comptabilité du concessionnaire.

Le maintien au niveau exigé par le service public, du potentiel productif des installations concédées, doit être recherché par le jeu des amortissements ou éventuellement celui des provisions adéquates :

- dépréciations
- provision pour renouvellement destinée à permettre leur renouvellement à leur valeur de remplacement
- amortissement financier de caducité des biens non renouvelables (reconstitution de capitaux investis)
- provision pour grosses réparations et mises aux normes.

Dans la mesure où la valeur utile d'une installation peut être conservée par un entretien convenable, l'installation ne fait pas l'objet au niveau des charges d'exploitation du concessionnaire, de dépréciations.

Les comptes annuels font état des amortissements de caducité et de dépréciation jugés nécessaires.

4. CAPITAUX PROPRES

Les CCI n'ont pas de capital dédié. Les sommes inscrites aux comptes « 102 » représentent les écarts d'ouvertures constatés le 01/01/1992 suite à la réforme comptable qui leur est désormais applicable.

Les droits du concedant constituent des apports à titre gratuit. Ces apports ne font pas l'objet de rémunération et sont intégrés au montant des capitaux propres.

5. PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Une dépréciation est pratiquée dans le respect du principe de prudence.

Les autres titres comprennent notamment les placements à plus de 2 ans.

6. STOCKS

Les stocks d'approvisionnement ainsi que les marchandises sont valorisés au prix d'achat. Les stocks de terrains sont évalués aux prix de revient prévisionnels.

Une dépréciation est constatée au cas par cas lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur probable de réalisation.

7. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

8. CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Néant.

9. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste a enregistré essentiellement les périodes non échues :

- des abonnements du centre de documentation,
- des contrats de maintenance et de location
- de divers autres postes de charges courantes (assurances, etc. ...)

Dans le respect de l'hypothèse de base de l'indépendance des exercices.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation de l'entreprise envers le tiers.

Elles sont notamment appréciées en fonction de l'état d'avancement de la procédure ou de statistiques tirées de constatations faites dans l'entreprise, dans la mesure où elles permettent d'apprécier le montant des risques encourus.

Ces provisions comprennent notamment la prise en considération de charges au titre d'opérations portant sur :

- Des grosses réparations, mises aux normes
- Des litiges
- La restructuration de la masse salariale
- Des congés de fin d'activités
- Des provisions pour médaille du travail
- Les comptes pénibilités, amiante

Les provisions sont estimées à chaque clôture en fonction de l'évolution de chaque risque en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Le calcul de l'impôt différé a été établi par entité consolidée, selon les différentes natures de charges réintégrées, tout en tenant compte de la baisse du taux d'imposition annoncée pour les exercices futurs.

11. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Afin d'harmoniser les différentes méthodes de comptabilisation présentes dans les sociétés concernées, les subventions d'investissement ont été retraitées en produits constatés d'avance dans les comptes consolidés.

Le reclassement opéré n'a aucun impact sur le montant du résultat.

12. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Sont concernés la SOGAREL, CEPI MANAGEMENT, SEPD, RUBIKA, SCI DU GRAND HAINAUT, SAGEB, Transports Paris Beauvais, CPLE, WTC et la CCI de Région Hauts-de-France.

Les postes concernés sont les engagements de retraite, la participation des salariés, les provisions pour médailles du travail, pénibilité et amiante et dépréciation des créances clients.

Le taux retenu est de 25 % pour les exercices à venir.

13. CONTRIBUTION AUX CAPITAUX PROPRES

Cf. tableau de bouclage des capitaux propres

14. BILAN CONSOLIDÉ DE PASSAGE

Cf. bilan consolidé de passage Règl. 99-02

V. ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTUREa) COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020, car il n'a pas été identifié de situation remettant en cause le principe d'évaluation retenu pour l'établissement du bilan et du résultat consolidé.

b) SEPD

La date effective du Brexit est intervenue le 1er janvier 2021.

La crise sanitaire poursuit ses effets dans le monde et sur l'activité de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit. Toutefois, la mise en place des campagnes de vaccination laisse entrevoir une lueur d'espoir malgré le développement de souches variantes.

c) CEM

La SAS CEM n'aura plus aucune activité en 2021. Néanmoins, la société sera maintenue dans sa forme pour faciliter la poursuite de l'activité par le repreneur du fonds de commerce.

Une Transmission Universelle de Patrimoine sera très certainement opérée au bénéfice de la CCI Hauts-de-France, son actionnaire unique, d'ici à la fin de l'année 2021.

d) SAGEB

L'activité de l'entreprise continue à être impactée de manière directe et significative par l'épidémie de COVID – 19, entraînant une très forte baisse d'activité (-87% sur les deux premiers mois par rapport à 2019).

Le résultat opérationnel sur l'exercice 2020 a été significativement affecté par la crise. Par conséquent, et malgré tous les efforts de réduire ses coûts (activité partielle des effectifs, suppression totale des intérimaires, renégociation des contrats et limitation des frais généraux) de mars 2020 à décembre 2020 (inclus), la SAGEB affiche une perte d'exploitation liée à la pandémie COVID-19 d'environ 8,5 millions d'euros une fois prises en compte les différentes aides mises en place par l'Etat comme le chômage partiel et les allègements de charges sociales.

Malgré les difficultés économiques et l'incertitude quant à un retour à une activité viable, la SAGEB continue à exécuter ses obligations contractuelles.

C'est dans ce contexte et afin de remédier au bouleversement économique du contrat de concession, que la Société s'est adressée au Délégué du service public (SMABT) afin de faire valoir son droit à l'indemnisation basé sur la théorie de l'imprévision.

Le montant et la modalité de versement de l'indemnisation ne sont pas connus à la date de la clôture des comptes.

e) TBP

L'activité de l'entreprise continue à être impactée de manière directe et significative par l'épidémie de COVID-19 (- 92% sur les deux premiers mois par rapport à 2019).

Le résultat opérationnel sur l'exercice 2021 pourrait être significativement affecté, sans pour autant remettre en cause l'hypothèse d'arrêt des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 selon le principe de la continuité d'exploitation.

Afin de déterminer une base appropriée de préparation des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020, le Directoire a apprécié l'hypothèse de continuité d'exploitation en évaluant les prévisions financières sur un horizon d'au moins un an et en analysant en particulier l'activité commerciale de la société dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Le budget 2021 tel que préparé par la direction et approuvé par le conseil de surveillance prend l'hypothèse d'une augmentation progressive de l'activité avec une reprise plus soutenue du trafic sur le second semestre grâce à la généralisation de la vaccination.

Ce plan permet d'assurer un niveau de liquidité considéré comme suffisant, notamment grâce à l'APLD (activité partielle longue durée) mis en place au sein de la société à partir du 1^{er} février 2021 et qui permet d'ajuster la charge de la main d'œuvre en fonction du niveau de l'activité.

VI. NOTES SUR LE BILAN - ACTIF

1. ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé des comptes consolidés se décompose comme suit par société (hors titres des sociétés mises en équivalence) :

En K€	Brut	2020 Amort.	NET	2019 NET
CCIR HAUTS DE FRANCE	692 213	-356 489	335 725	342 971
SEPD	69 895	-14 978	54 917	45 194
SCI GRAND HAINAUT	41 475	-4 431	37 043	34 163
SAGEB	32 652	-19 686	12 966	14 185
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	9 832	-804	9 029	7 587
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	6 516	-6 416	99	141
SCI IMMARTOIS	6 391	-856	5 535	5 760
RUBIKA	5 656	-3 564	2 091	2 058
SCI FLANDRE INTERIEURE	3 308	-561	2 747	2 853
CREIMMO	1 003	-361	642	640
ARTOIS INVESTISSEMENT	800	-206	594	587
CEM				371
SOGAREL	304	-304	0	0
CEPI MANAGEMENT	234	-132	102	117
CPLE	111	-111	1	0
ATTRACTIVE VALENCIENNES	178	-1	178	
ISARIENNE D EDITIONS	15	-5	10	14
WTC SAS	13	-12	0	1
CCI EVENTS				18
Total général	870 595	-408 917	461 678	456 659

2. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

En K€	Brut	2020 Amort.	NET	2019 NET
GRAND LILLE EXPANSION	1 338		1 338	1 366
GRAND HAINAUT EXPANSION	727		727	733
SEMAT	380		380	380
COTE D OPALE EXPANSION	319		319	333
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	145		145	133
ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	96		96	140
SPD	6		6	6
Total général	3 011		3 011	3 090

3. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

N'ont pas été consolidées les entités de faible importance (participations inférieures à 75 000 €) ainsi que les associations, les SEM (participations non significatives) et les structures en cours de cession.

Cas particuliers :

Après analyse des risques, ont également été exclus du périmètre de consolidation :

- SYGOS : capital de 3 110 100 euros, détenu à 100 % et provisionné à 100 %
- SCI POLECO : capital de 150 000 euros, détenu à 100 % et provisionné à 100 %

4. STOCKS

En K€	Brut	2020 Amort.	NET	2019 NET
CCIR HAUTS DE FRANCE	35 158	-1 905	33 253	35 384
SEPD	3 984		3 984	3 738
SAGEB	149		149	178
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	31		31	37
Total général	39 303	-1 905	37 397	39 312

Ces stocks proviennent principalement de terrains acquis des parcs d'activité de la CCIR Hauts-de-France.

La dépréciation de ces stocks pour la CCIR Hauts-de-France porte sur des zones d'activité délaissées et non commercialisables en l'état.

5. CRÉANCES

Les créances sont essentiellement à moins d'un an.

Les créances par nature se décomposent comme suit :

	En KEuros		
	31/12/2020		
	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés			
Clients	36 785	5 247	31 538
Clients - Effets à recevoir		0	
Clients douteux	3 868	0	3 868
Clients non encore facturés	6 219	0	6 219
Compte d'écart IG FRCL	-120		-120
Total clients et comptes rattachés	46 752	5 247	41 505

	En KEuros		
	31/12/2019		
	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés			
Clients	30 485	7 045	23 441
Clients - Effets à recevoir	0	0	0
Clients douteux	5 493	0	5 493
Clients non encore facturés	8 301	0	8 301
Compte d'écart IG FRCL	-4 834		-4 834
Total clients et comptes rattachés	39 444	7 045	32 400

6. AUTRES CRÉANCES

	En KEuros			
	31/12/2020		31/12/2019	
	Brut	Amortissements	Net	Net
Autres créances				0
Fournisseurs débiteurs	249	0	249	1 176
Personnel	64	0	64	264
Créances sociales	850	0	850	879
Créances intégration fiscale		0		
Créances fiscales	19 349 0		19 349	13 817
Créances d'impôts société	1 090 0		1 090	2 052
Comptes courants débiteurs	0	-248	248	582
Comptes groupe débiteurs	1 928	450	1 478	1 877
Opérations faites en commun et GIE comptes débiteurs		661	-661	
Créances sur cessions immobilisations corporelles et Inco	1 026	92	934	-87
Créances sur cessions VMP	-62		-62	-92
Autres comptes débiteurs	7 420	2 307	5 113	6 118
Produit à recevoir	11 650	0	11 650	9 834
Opération sur le capital				
Compte d'attente				
Total autres créances	43 563	3 262	40 302	36 418

7. IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF

L'impact de l'impôt différé est décomposé comme suit par société :

	31/12/2020	31/12/2019	Var.
SEPD	8 452 822 €	8 557 813 €	-104 991 €
CCIR HAUTS DE FRANCE	117 558 €	81 450 €	36 108 €
CEPI MANAGEMENT	41 086 €	40 293 €	793 €
RUBIKA	29 192 €	25 960 €	3 232 €
SAGEB	8 324 €	12 500 €	-4 176 €
CPLÉ	3 196 €	3 470 €	-274 €
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	638 €	46 182 €	-45 544 €
WTC SAS	50 €	0 €	50 €
CCI EVENTS	0 €	111 €	-111 €
SOGAREL	0 €	75 492 €	-75 492 €
SCI GRAND HAINAUT	-0 €	11 843 €	-11 843 €
Total général	8 652 865 €	8 855 113 €	-202 248 €

8. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Les VMP et disponibilités des comptes consolidés se décomposent comme suite par société :

a) VMP

En K€	Brut	2020 Dépr.	NET	2019 NET
CCIR HAUTS DE FRANCE	49 565		49 565	49 232
ARTOIS INVESTISSEMENT	856		856	854
RUBIKA	1 275		1 275	275
CEM	490		490	490
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	200		200	250
CCI EVENTS				88
CREIMMO	11		11	10
Total général	52 398		52 398	51 199

b) Disponibilités

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.
SEPD	107 665	109 780	-2 116
CCIR HAUTS DE FRANCE	41 670	33 202	8 467
SAGEB	11 339	6 825	4 514
SOGAREL	6 621	9 612	-2 991
SCI GRAND HAINAUT	4 949	3 183	1 766
SCI IMMARTOIS	2 789	2 174	615
RUBIKA	1 554	1 474	80
CEPI MANAGEMENT	598	336	261
CPLÉ	535	60	475
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	462	1 916	-1 453
ATTRACTIVE VALENCIENNES	403		403
CEM	368	582	-215
CREIMMO	359	260	99
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	236	1 224	-988
SCI FLANDRE INTERIEURE	205	205	-0
WTC SAS	174	139	35
ARTOIS INVESTISSEMENT	131	124	8
ISARIENNE D EDITIONS	60	65	-4
CCI EVENTS	0	607	-607
Total général	180 120	171 770	8 350

VII. NOTES SUR LE BILAN - PASSIF

1. CAPITAUX PROPRES

a) Hors sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.
CCIR HAUTS DE FRANCE	337 656	323 438	14 218
SEPD	77 686	70 906	6 779
SAGEB	3 221	6 068	-2 847
SCI GRAND HAINAUT	2 036	1 575	461
SCI IMMARTOIS	1 334	1 052	283
SOGAREL	907	900	7
CEM	847	194	653
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	469	310	159
RUBIKA	421	448	-28
CEPI MANAGEMENT	167	289	-122
WTC SAS	108	123	-15
ARTOIS INVESTISSEMENT	15	-14	29
ISARIENNE D EDITIONS	8	8	0
CCI EVENTS	0	-201	201
ATTRACTIVE VALENCIENNES	-65	0	-65
SCI FLANDRE INTERIEURE	-241	-226	-16
CPL	-578	-313	-264
CREIMMO	-693	-672	-21
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	-1 961	-1 580	-381
Total général	421 336	402 304	19 032

b) Sociétés mises en équivalence

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.
SEMAT	290	290	0
SPD	-1	-1	0
ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	-4	40	-44
GRAND LILLE EXPANSION	-47	-19	-28
GRAND HAINAUT EXPANSION	-73	-67	-6
COTE D OPALE EXPANSION	-81	-67	-14
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	-159	-171	13
Total général	-74	4	-78

2. INTÉRÊTS MINORITAIRES

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.
SEPD	25 038	23 126	1 912
SOGAREL	1 296	1 292	4
ARTOIS INVESTISSEMENT	134	129	5
SCI FLANDRE INTERIEURE	20	25	-5
ISARIENNE D EDITIONS	9	9	0
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	1	1	0
Total général	26 498	24 583	1 915

3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En KEuros	
	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Provisions pour risques		
Provisions pour litiges	984	1 210
Provisions pour garanties données aux clients		
Provisions pour pertes sur marché à terme		0
Provisions pour amendes et pénalités		
Provisions pour pertes de change	87	19
Provisions pour autres risques	8 056	6 587
Total provisions pour risques	9 126	7 816
Provisions pour charges		
Provisions pour pensions et obligations similaires	38 421	36 734
Provisions pour restructuration		
Provisions pour impôts		
Provisions pour renouvellement des immobilisations		
Provisions pour grosses réparations	15 061	16 555
Autres provisions pour charges	12 453	13 631
Total provisions pour charges	65 935	66 920
Provision sur écarts d'acquisition négatifs	120	120
Total provisions pour risques et charges	75 182	74 856

4. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX**a) Pour CEPI Management****Allocations de fin de carrière :**

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux de rotation : 5.3 %
- Taux d'inflation : 1.5 %
- Taux d'actualisation : 1.3 %
- Age de départ : 65 ans

b) Pour la SEPD

Le montant mentionné en engagements sociaux est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ et de rentabilité des placements à long terme à la date de clôture.

La méthodologie est différente suivant la nature des avantages à long terme accordés aux salariés : Allocations Complémentaires Amiante, Indemnités de Fin de Carrière, Médaille du Travail et Pénibilité.

Provisions pour Allocations Amiante

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des droits acquis
- Table de mortalité : INSEE 2012-2014
- Taux de rotation : Table en fonction de l'âge
- Taux de progression future des salaires : 3,5 %
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 0,01 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention

- Age de départ : 60 ans pour les bénéficiaires du dispositif amiante

Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Taux de turnover : Table en fonction de l'âge
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux de progression future des salaires : 2,4 % + évolution du SBMH
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 0.21 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : Age taux plein

Provisions pour Médailles du Travail

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016
- Taux de turnover : Table en fonction de l'âge
- Taux d'inflation : 2 %
- Taux de progression future des salaires : 2,4 % + évolution du SBMH
- Taux d'actualisation : Courbe des taux Bloomberg (taux moyen : 0,05 %)
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : Retraite à taux plein ou anticipation pour les salariés bénéficiant du dispositif amiante et pénibilité

Provisions pour Pénibilité

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Méthode des unités de crédit projetées
- Table de mortalité : TGH05/TGF05
- Taux de turnover : Groupe fermé
- Taux de progression future des salaires : 2,70 %
- Taux d'actualisation : 0,40 %
- Convention collective : Convention Collective Nationale Unifiée des Ports et Manutention
- Age de départ : 60 ans pour les bénéficiaires du dispositif amiante et 60 ans + décalage tel que prévu par la loi de réforme des retraites 2010/2011

c) Pour Rubika

Provision pour indemnités de retraite, en fonction :

- Des dispositions de la convention collective,
- des salariés présents à cette date,
- de leur âge,
- d'un âge probable de départ en retraite à 67 ans,
- des dernières tables de mortalités,

- d'une hypothèse de turnover,
- d'un taux de charges sociales de 46.7 %
- et d'un taux financier d'actualisation de 0,81 %, puisque ces engagements sont situés dans le futur.

d) Pour SAGEB

Provision pour médaille du travail :

Les engagements pour médaille du travail sont provisionnés en comptabilité en conformité aux règlements sur les passifs définis par le Plan Comptable Général (PCG art. 321-2 s.). Leur montant au 31 décembre 2020 est de 119 K€. L'engagement est estimé jusqu'à la fin de la convention de la DSP (mai 2023).

e) Pour la CCIR Hauts-de-France :

Concernent le personnel des services industriels et commerciaux (qui ne sont pas externalisés par un contrat d'assurance, repris dans les engagements hors bilan).

i. Allocations d'ancienneté

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2004-05 du 25 mars 2004, il est obligatoire de provisionner les allocations d'ancienneté.

Allocation d'ancienneté prévue par le statut du personnel administratif des CCI pour les agents titulaires (art 22) à partir de 20 ans au service des compagnies consulaires.

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Droits des salariés calculés sur la base de :
 - o 20 ans d'ancienneté : 345 points
 - o 25 ans d'ancienneté : 370 points
 - o 30 ans d'ancienneté : 405 points
 - o 35 ans d'ancienneté : 420 points
 - o 40ans d'ancienneté : 420 points
 - o Valeur du point : 4.666 euros
- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %
- Évolutions des salaires : 6 %
- Charges sociales patronales : 64 %
- Taux d'actualisation : 1.45 %

ii. Allocations de fin de carrière

Les droits acquis par les agents au titre de l'allocation de fin de carrière (art 24) sont provisionnés en tenant compte des salariés présents à la fin de l'exercice, calculés en fonction de l'âge, de l'ancienneté.

Ces allocations concernent le personnel des services industriels et commerciaux (ports, aéroports, aménagements, Artois expo).

Pour mémoire, les allocations d'ancienneté et de fin de carrière de la CCIR Hauts de France sont externalisées chez un assureur. Le montant de ces engagements est indiqué ci-après dans la partie « engagements hors bilan ».

Les paramètres pris en compte pour le calcul de ces allocations sont :

- Âge de départ à la retraite : 62 ans
- Probabilité de vie au terme : Table de mortalité TF 00-02 avec décalage d'âge
- Probabilité d'être présent dans la société au terme : Taux de rotation du personnel de 6 %

- Évolutions des salaires : 1.80 %
- Charges sociales patronales : 64 %
- Taux d'actualisation : 1.45 %
- Taux de rendement financier : 2 %

iii. Départs volontaires et plan social CCIR Nord de France

Pour rappel, la contrainte budgétaire imposée aux CCI par les pouvoirs publics depuis 2014 génère une pression sans précédent sur les équilibres budgétaires des chambres à laquelle s'ajoute la trajectoire budgétaire annoncée par le Ministre de l'Économie et des Finances à savoir, une baisse de la ressource fiscale (hors fonds de péréquation), pour la région des Hauts-de-France, de 20M€ au titre des exercices 2018 et 2019, puis des prélèvements supplémentaires pour les années suivantes (à noter toutefois une stabilisation en 2020 suite au déplafonnement de 100 M€ au niveau national).

Pour faire face à ces baisses, et malgré les mesures budgétaires déjà engagées ces dernières années et renforcées à l'occasion des annonces fiscales récentes (optimisation du volet recettes par notamment un plan de développement des ressources, baisse des frais de fonctionnement courant et des budgets actions et subventions, optimisation de la masse salariale par des mesures « souples »), les équilibres budgétaires du réseau consulaire Hauts-de-France ne pouvaient être atteints sans un nouvel effort à la fois sur une optimisation des recettes et des dépenses, mais également par un effort supplémentaire global sur la masse salariale.

C'est pourquoi, l'Assemblée Générale du 27 septembre 2018 a approuvé la suppression de 121 postes budgétaires occupés au sein de l'ensemble des CCI Hauts-de-France.

En conséquence, les comptes arrêtés au 31/12/2018 intégraient donc la constatation des charges correspondant d'une part à ces 121 postes supprimés, mais également aux autres départs résultant de mesures souples mises en œuvre en parallèle pour réduire l'ampleur du plan de réduction de postes. Ces départs en mesures souples représentent 88 postes, portant à 209 la réduction totale de postes mise en œuvre.

Il en a résulté au 31/12/2018 :

- la constatation d'une charge à payer, correspondant aux indemnités de départ versées sur début 2019 et aux préavis non effectués, à hauteur de 10 704 K€
- Il faut rappeler que 7 500 K€ avaient déjà été provisionnés en anticipation au bilan arrêté au 31/12/2017, suite aux premières annonces gouvernementales
- une provision pour charges liées à l'accompagnement au retour à l'emploi des collaborateurs concernés par ce plan de réduction de postes, à hauteur de 637 K€.

iv. CMAC

Le dispositif d'assurance chômage des CCI était jusqu'alors porté par la CMAC. Face à l'évolution du nombre de dossiers allocataires et des engagements financiers en jeu, l'Assemblée Générale de la CMAC du 12 juin 2018 a voté la proposition d'évolution de son modèle économique.

En substance, les dispositions nouvelles replacent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents.

Ces dispositions auront pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer :

- D'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance
- D'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention, suivant le tarif public en vigueur (actuellement 82,30 € pour l'ouverture d'un nouveau dossier et 6,67 € par actualisation mensuelle des allocataires).

La CMAC assurera pour sa part, sur les réserves disponibles, la totalité des coûts d'adhésion obligatoire de ses adhérents à Pôle Emploi, l'avance en fonds de roulement (2 mois d'indemnisation) et l'avance sur frais de gestion (1% de l'indemnisation annuelle), les coûts de transfert et de reprise des dossiers allocataires, ainsi que des coûts de gestion courante de l'association pour les missions lui revenant en exécution de la convention (trésorerie, contrôle et refacturation aux adhérents, états nominatifs et comptables mensuels, déclarations aux caisses de retraite, etc.).

L'ensemble des engagements dus par la CCIR Hauts-de-France et correspondant à ces nouvelles dispositions, évalués au 31/12/2020 et portant sur l'ensemble des allocataires présents (déjà allocataires) et à venir (suite plan de suppression de postes) connus, sont provisionnés à hauteur de 7 040 K€.

Cette évaluation a été conduite par un actuair national, désigné par la CMAC pour l'ensemble des CCI adhérentes.

f) Pour le CPLE

Allocations de fin de carrière :

- Méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de progression des salaires : 1.50 %

5. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.
CCIR HAUTS DE FRANCE	92 541	94 967	-2 426
SCI GRAND HAINAUT	12 158	7 770	4 389
SAGEB	8 563	4 595	3 967
SCI FLANDRE INTERIEURE	2 306	2 433	-127
SEPD	1 711	1 822	-111
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	667	763	-96
CEPI MANAGEMENT	505	18	488
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	109	276	-167
SCI IMMARTOIS	102	96	6
SOGAREL	50	50	1
ARTOIS INVESTISSEMENT	19	19	0
ISARIENNE D EDITIONS	11	14	-4
RUBIKA	3	5	-2
WTC SAS	3	3	
Total général	118 748	112 830	5 917

6. ÉCHÉANCIER EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	31/12/2020			Total
	< 1 an	Échéances de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Prêts	2 317	2 375		4 692
Dépôts et cautionnements versés	195	240	1	436
Autres immobilisations financières				
Total prêts	2 512	2 615	1	5 128
Emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts auprès des établissements de crédits	13 930	31 659	51 812	97 402
Dépôts et cautionnements reçus	4 447		544	4 991
Participation des salariés au résultat				
Emprunts et dettes assortis de condition particulières	-185	382	1 234	1 431
Autres emprunts				
Total emprunts	18 192	32 041	53 591	103 824

VIII. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. RÉSULTAT (PART DU GROUPE)

En K€	31/12/2020	31/12/2019	Var.	Var. en %
CCIR HAUTS DE FRANCE	14 646	11 758	2 888	24,6%
SEPD	6 779	13 573	-6 794	-50,1%
CEM	653	187	466	249,7%
SCI GRAND HAINAUT	463	132	331	250,0%
SCI IMMARTOIS	283	458	-176	-38,4%
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	159	168	-10	-5,7%
RUBIKA	125	171	-46	-26,7%
ARTOIS INVESTISSEMENT	29	105	-76	-72,3%
SCI NORBERT SEGARD (HE I)	12	28	-17	-59,1%
SOGAREL	7	1 045	-1 037	-99,3%
SEMAT	0	1	-0	-87,0%
ISARIENNE D EDITIONS	0	6	-6	-99,2%
GRAND HAINAUT EXPANSION	-6	55	-61	-110,7%
COTE D OPALE EXPANSION	-14	-19	5	-26,8%
WTC SAS	-15	24	-39	-163,3%
SCI FLANDRE INTERIEURE	-16	-9	-7	81,5%
CREIMMO	-21	43	-64	-148,5%
GRAND LILLE EXPANSION	-28	-24	-3	12,5%
CCI EVENTS	-35	-257	222	-86,3%
ISARIENNE D IMMOBILIER D ENTREPRISE	-44	5	-49	-985,6%
ATTRACTIVE VALENCIENNES	-65		-65	
CEPI MANAGEMENT	-122	103	-225	-218,6%
CPL	-264	82	-346	-423,5%
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	-381	663	-1 044	-157,4%
SAGEB	-2 847	-63	-2 784	4441,8%
Total général	19 298	28 235	-8 937	-31,7%

2. RÉSULTAT - INTÉRÊTS MINORITAIRES

	31/12/2020	31/12/2019	Var.	Var. en %
SEPD	1 912 076 €	3 828 236 €	-1 916 160 €	-50,1%
ARTOIS INVESTISSEMENT	4 741 €	17 129 €	-12 388 €	-72,3%
SOGAREL	3 791 €	538 101 €	-534 310 €	-99,3%
ISARIENNE D EDITIONS	33 €	4 024 €	-3 991 €	-99,2%
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	24 €	25 €	-1 €	-5,7%
SCI FLANDRE INTERIEURE	-5 259 €	-2 897 €	-2 362 €	81,5%
Total général	1 915 406 €	4 384 618 €	-2 469 212 €	-56,3%

3. PRODUIT FISCAL DE LA CCIR DE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le produit fiscal 2020 s'élève à :

TACFE :	39 831 543 €
TACVAE :	10 397 389 €
Rôle Compl Ex Ant :	44 328 €
TOTAL :	50 273 260 € (1)

- (1) *Traitement du malus Bretagne : CCI France n'ayant pas reçu de la CCIR Bretagne le montant au titre du prélèvement exceptionnel de 2015 a fait une "ponction" sur la TFC de la CCIR Bretagne. Elle a ensuite répartie cette TFC en 2020 sur les autres CCIR dont la CCIR Hauts de France. Cependant la CCIR Bretagne conteste cette pratique et un contentieux est en cours devant les tribunaux compétents. Aussi et dans la mesure où CCI France pourrait être amenée à reverser cette somme à la CCIR Bretagne il a été convenu de porter la part de TFC issue de la "ponction" en compte d'attente. Ce mode opératoire est*

commun à l'ensemble des CCIR au niveau national. Le montant non porté dans le produit fiscal de 2020 au titre du malus Bretagne s'élève à 577 009 €.

4. RÉPARTITION DU CA

En k€	31/12/2020	31/12/2019	Var.	Var. en %
SEPD	84 972	106 515	-21 543	-20,2%
CCIR HAUTS DE FRANCE	59 247	52 362	6 885	13,1%
SAGEB	14 690	27 574	-12 884	-46,7%
RUBIKA	8 485	8 625	-140	-1,6%
SCI GRAND HAINAUT	3 483	2 891	592	20,5%
CEM	1 328	1 378	-50	-3,6%
CEPI MANAGEMENT	1 293	2 373	-1 080	-45,5%
SCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE	828	730	98	13,4%
SCI IMMARTOIS	656	767	-111	-14,5%
CPL	470	912	-442	-48,4%
CCI EVENTS	154	777	-623	-80,2%
SCI FLANDRE INTERIEURE	139	134	4	3,2%
TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	124	284	-160	-56,3%
SOGAREL	116	31 535	-31 419	-99,6%
WTC SAS	58	295	-237	-80,4%
ISARIENNE D EDITIONS	13	25	-12	-48,1%
CREIMMO	0	23	-23	-100,0%
Total général	176 056	237 201	-61 145	-25,8%

5. CHARGES DE PERSONNEL

	En KEuros	
	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Charges de personnel		
Rémunérations du personnel	79 203	86 384
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	37 903	41 830
Autres charges sociales	3 475	4 526
Participation des salariés au résultat	771	3 155
Autres charges de personnel	142	127
Total charges de personnel	121 494	136 022

6. RÉSULTAT FINANCIER

	En KEuros	
	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Bénéfice attribué ou perte transférée		1
Perte supportée ou bénéfice transféré	2 436	
Produits financiers de participations	617	902
Produits des autres valeurs mobilières de placement	8	22
Autres intérêts et produits assimilés	472	777
Reprises sur provisions et transferts de charges	-725	321
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	-2 062	2 024
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 058	3 961
Intérêts et charges assimilées	2 133	1 598
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	3 191	5 559
Résultat financier	-5 253	-3 535

7. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	En KEuros	
	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 843	2 399
Produits exceptionnels sur opérations de capital	13 698	18 034
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 868	2 550
Total Produits exceptionnels	21 409	22 983
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	6 400	5 079
Dotations aux amortissements et provisions	2 314	9 619
Dotations aux amortissements et provisions	3 302	5 345
Total charges exceptionnelles	12 016	20 043
	0	0
Total résultat exceptionnel	9 393	2 939

8. AMORTISSEMENT, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

	En KEuros	
	31/12/2020	31/12/2019
	Total	Total
Dotations aux amortissements et provisions		
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	39 144	36 682
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 058	3 961
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 302	5 345
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	43 503	45 988
	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Reprises sur amortissements et provisions d'exploitation, transferts c	14 477	17 199
Reprises sur provisions financières, transferts de charges	-725	321
Reprises sur provisions exceptionnelles, transferts de charges	4 868	2 550
Total des reprises sur dotations aux amortissements et aux provisions	18 620	20 070

9. TABLEAU DE SUIVI DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

	En KEuros					
	Ouverture		Mouvements		Clôture	
	01/01/2020				31/12/2020	
	Base ID	ID	Base ID	ID	Base ID	ID
Comptes sociaux						
Harmonisation des amortissements						
Harmonisation des provisions						
Harmonisation des stocks						
Autres retraitements d'harmonisation						
Amortissements dérogatoires						
Provisions réglementées						
Subventions d'investissement						
Impôts différés	35 721	8 915	-930	-232	34 791	8 683
Autres retraitements liés à la fiscalité						
Provisions pour retraite	78	35	-50	-28	28	7
Locations financières						
Autres retraitements optionnels						
Réévaluations d'immobilisations						
Autres réévaluations						
Total retraitements	35 799	8 950	-980	-260	34 819	8 690
Traitements complémentaires	-214	-43	15	4	-199	-40
- Marges sur stocks						
- Provisions internes	-214	-43	15	4	-199	-40
- Plus-values de cessions						
- Autres opérations internes			0	0	0	0
Traitement des écarts d'évaluation						
Total éliminations	-214	-43	15	4	-199	-40
TOTAL GENERAL	35 585	8 906	-965	-256	34 620	8 650
Taux calculé		25,03 %		26,57 %		24,99 %

IX. EFFECTIFS (HORS ENTITES MISES EN EQUIVALENCE)

ENTITES	EFFECTIFS 2020
1000 - CCIR HAUTS DE France	892
0003 - SEPD	645
0009 - SAGEB	224
0010 - TRANSPORT PARIS BEAUVAIS	65
0005 - RUBIKA	59
0002 - CEPI MANAGEMENT	17
0004 - CEM	7
3400 - CPLE	6
0007 - SCI DU GRAND HAINAUT	5
0012 - ISARIENNE D'EDITIONS	1
3401 - WTC SAS	1
0001 - SOGAREL	0
0006 - CREIMMO	0
0013 - ATTRACTIVE VALENCIENNES	0
1105 - SEMAT	0
3100 - ARTOIS INVESTISSEMENT	0
3412 - SCI FLANDRE INTERIEURE	0
3414 - SCI COTE D'OPALE	0
3415 - SCI IMMARTOIS	0
Total	1 922

X. HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	31/12/2020 Total	31/12/2019 Total
Montants comptabilisés en charges		
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	223 180	281 345
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations	15 344	9 836
Total	238 524	291 181

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. POUR LA SEPD

ENGAGEMENTS RECUS	31/12/2020	31/12/2019
Garantie à première demande exploitation	2 208 162 €	2 164 864 €
Garantie installation de stockage temporaire	200 000 €	

Garantie à première demande souscrite auprès du Crédit Agricole Nord de France

ENGAGEMENTS DONNES	31/12/2020	31/12/2019
Garantie à première demande exploitation	2 208 162 €	2 164 864 €
Garantie installation de stockage temporaire	200 000 €	

Garantie à première demande donnée à la Région Hauts-de-France

Garantie à première de stockage temporaire donnée aux Douanes

2. POUR LA SAGEB

- La Société a conclu en 2008, et pour la durée de la concession, une convention de financement avec le Crédit Agricole Brie-Picardie. Cet engagement porte sur un total de 24 millions d'euros, dont 15 millions de tirages à fin 2011. Aucun tirage n'a été effectué sur l'exercice 2020.
- En raison de la crise COVID-19 et par conséquent d'un EBE négatif, au 31 décembre 2020, deux sur trois covenants bancaires ne peuvent pas être respectés. L'organisme prêteur (Crédit Agricole Brie Picardie) a dispensé la société du respect de ces obligations pour 2020.
- Engagement reçu de garantie autonome à première demande auprès de la Caisse d'Epargne des Hauts de France envers la société GAEA pour un montant de 475 696 € conformément aux dispositions contractuelles définies dans le marché n°17SAGEB022.

3. POUR LA CCIR

- **Engagements sociaux versés à une compagnie d'assurance :**
 - Total engagements actualisés au 31/12/2020 = 6 620 977 €
 - Total situation des contrats au 31/12/2020 = 6 576 347 €
- **Emprunts :**
 - Nantissement des comptes où sont domiciliés les remboursements de crédit
 - Garantie des emprunts de la SIP HLM (Origine CCI Amiens-Picardie)

Montant de l'engagement : 2 987 673 €

XII. ANALYSE SECTORIELLE (NORME 4.20)

Conformément à l'article 4.2022 de la norme 4.20 du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, la présentation sectorielle par mission/programme est la suivante :

SECTEURS	Actif immobilisé net (DSP)		Actif immobilisé net (hors DSP)		Actif immobilisé net total		Produits d'exploitation		Résultat d'exploitation	
	€	%	€	%	€	%	€	%	€	%
Appui aux entreprises et aux territoires		0%	252 148 702	93%	252 148 702	54%	95 920 988	37%	12 435 208	56%
Formation		0%	19 353 912	7%	19 353 912	4%	36 787 805	14%	3 019 460	13%
Equipements gérés	193 087 055	100%	99 287	0%	193 186 342	42%	128 135 200	49%	6 946 292	31%
Total	193 087 055		271 601 901 €		464 688 956		260 843 993		22 400 960	